

Alteo: crispations au sommet de l'État sur le dossier

Profitant de sa tournée des médias - nationaux - pour vanter les mérites de la Cop21, la ministre de l'Écologie a, par deux fois, tacle les dirigeants de l'usine d'alumine de spécialités de Gardanne, Alteo. Et réaffirmer son opposition au renouvellement de son autorisation d'exploiter et d'utiliser le domaine public, malgré le récent avis favorable de la commission d'enquête publique. "Alteo est un gros problème comme tous les problèmes de pollution industrielle où il y a toujours des enjeux d'emplois contre des enjeux de santé publique. Et moi, ma priorité, c'est la protection de la santé publique. Alteo est une entreprise qui a eu une autorisation de polluer pendant vingt ans à condition qu'elle arrête et nous y sommes. Je ne suis donc pas favorable à ce renouvellement, a-t-elle déclaré avant-hier matin, lors de l'interview dominicale Europe 1 / iTélé/Le Monde. Maintenant, on discute. On est en démocratie. Il faut inventer la mutation de ce site. On ne va pas continuer à polluer, avec des métaux lourds et certains déchets radioactifs, la Méditerranée, pendant en plus la conférence sur le climat! On ne va pas ne pas entendre les pêcheurs qui ont observé la fragilité du tuyau qui conduit les boues jusqu'à la mer. Ce n'est pas parce qu'on est sous la mer qu'il ne faut rien voir. Je souhaite que les parties prenantes se mettent autour d'une table avec l'entreprise

qui a stocké, en effet, au sol des centaines de milliers de tonnes de résidus de bauxite avec des métaux lourds. Qu'est-ce qu'on fait maintenant? Je suis toujours pour dialoguer. Les sujets les plus difficiles ne sont jamais sans solution." Et d'envoyer, une nouvelle pique, cette fois à l'attention de Matignon et de Bercy, avec qui le débat est assez houleux sur le sujet: "Certes, il y a beaucoup d'emplois dans l'entreprise (près de 700, Ndlr) mais il y a aussi 2000 emplois dans le secteur de la pêche et du tourisme!" Alors que le Coderst (Conseil départemental de l'environnement des risques sanitaires et technologiques) se réunira ce vendredi pour délibérer sur le cas Alteo, dernière instance avant la décision du préfet, le dossier est plus que jamais "otage" de la guerre entre le Premier ministre et la ministre de l'Écologie. Renouveler l'autorisation en pleine Cop21 serait du plus mauvais effet. Fermer l'usine en pleine hausse du chômage ne serait pas mieux... "La ministre doit faire un recours devant le Conseil d'État, martèle Alain Matesi, président fondateur de ColLect-IF et membre du conseil consultatif régional de la mer Paca. C'est une opportunité pour échapper aux pressions des autres ministres." Il nous explique pourquoi.

Laetitia SARIROGLOU

LE COMMENTAIRE d'Alain Matesi président fondateur de ColLect-IF environnement

"La ministre doit saisir le Conseil d'État"

Par deux fois, ces derniers jours, Ségolène Royal a déclaré qu'elle n'était pas favorable au renouvellement de l'autorisation d'exploiter d'Alteo. Vous y croyez?

"Comment ne pas y croire?! La ministre fait appel au bon sens. Elle est la première garante de la protection des espaces, des espèces, de la biodiversité et, au-delà, de la santé publique... En pleine Cop21, elle se doit de ne pas manipuler l'opinion publique et de faire entendre sa voix auprès de l'industriel et des autres ministères qui lui mettent une pression inutile et contre productive. Faut-il rappeler le sang contaminé avec le 'responsable mais pas coupable', le scandale de l'amiante et la prise de conscience tardive des pouvoirs publics, face aux enjeux économiques, du problème sanitaire grave causé par l'exposition sûre et sournoise à l'amiante... Nous lui accordons toute notre confiance."

Dans une lettre ouverte, vous lui demandez de saisir le Conseil d'État. Pourquoi?

"Face à l'adversité, il faut faire preuve de créativité, de courage et de détermination. Durant l'enquête publique, le président commissaire enquêteur s'est déclaré incompetent sur les questions juridiques et a donné un blanc-seing à l'industriel. Dans un État de droit, tous les recours doivent être envisagés. Le Conseil d'État est la plus haute juridiction administrative de France. Le droit français permet à la ministre une saisine du Conseil d'État, afin de demander un 'avis consultatif'! Nous sommes convaincus d'être dans notre droit et de devoir porter au plus haut l'intérêt général dans un souci d'anticipation de santé publique."

Si elle ne le fait pas, vous le ferez vous-même?

"La réponse est oui!"

Quels sont les éléments juridiques qui permettent d'asseoir un recours?

"Le droit public maritime protège le domaine public, ce qui est un impératif d'ordre constitutionnel. Personne ne peut et ne doit y déroger. Pas même l'État. Le fait pour une usine de déverser des boues rouges ou des effluents toxiques sur une parcelle du domaine public maritime naturel était déjà illégal par le passé, depuis la loi littoral de 1986. Le classement Natu-



Alain Matesi se dit prêt à introduire un recours devant le Conseil d'État si la ministre de l'Écologie ne le saisit pas.

/ PHOTO ARCHIVE SERGE GUÉROULT

ra 2000 (140 espèces terrestres animales et végétales protégées, 60 espèces marines patrimoniales et 14 habitats considérés comme rares fragiles par l'Europe) et la création récente du Parc national des calanques n'ont fait qu'amplifier cette illégalité."

Le Coderst doit se réunir ce vendredi en séance "spéciale Alteo". Pensez-vous qu'il dira l'inverse de la commission d'enquête publique?

"Le Coderst est une chambre d'enregistrement. Certains ne mesurent pas l'importance de la place qu'ils occupent... Sur ces questions de santé publique, la valeur du 'bon père de famille' est primordiale et la complaisance une grave erreur... Ils ont tous reçu par mail notre dossier. Ils ne peuvent pas l'ignorer."

Un refus d'autorisation signifie une fermeture sèche de l'usine et près de 700 emplois en moins. Est-ce une solution souhaitable?

"Les solutions techniques existent. Il suffit de motiver cette décision. Nous nous inscrivons dans une vraie démarche d'économie circulai-

re, dans une démarche accélérée même. Il faut deux ans et demi pour lancer les appels d'offres d'études, de consultations des entreprises et lancer les travaux de réalisation. Chacun doit prendre ses responsabilités, injecter de l'argent là où il faut et... prélever ce qu'il faut! Notamment, négocier avec l'industriel une amende du "pollueur-payeur" et budgétiser un système de compensation financière évaluant les dégâts occasionnés depuis 1966 et ceux de la remise en état... tout en regardant de près les finances et les montages de 'responsabilités' de l'industriel afin qu'il n'organise pas son insolvabilité. Ensuite, il faut arrêter l'usine durant ce laps de temps et mettre au chômage technique les salariés qui continueront à être payés à 100% et au-delà des normes, créer une usine exemplaire qui récupérerait à "prix d'or" certains métaux qui sont actuellement rejetés en Méditerranée dans le Parc national des calanques. Enfin, il faut proposer des solutions techniques permettant de réutiliser les boues rouges déshydratées en les rendant complètement inertes de tous polluants retenus."

Recueilli par L.S.